



Torsac

Journal communal



*Le personnel et le conseil
municipal vous souhaitent de
bonnes fêtes et une très belle
année 2024*

Infos Municipales

Décembre 2023

Site internet de la commune : <https://torsac.fr>

Le site est en ligne depuis maintenant 4 ans. Il vous permet de vous tenir informé de ce qui se passe sur la commune. Vous pouvez retrouver la vie des associations, les améliorations de la commune, les nouveaux services, les comptes rendus des conseils municipaux, ...

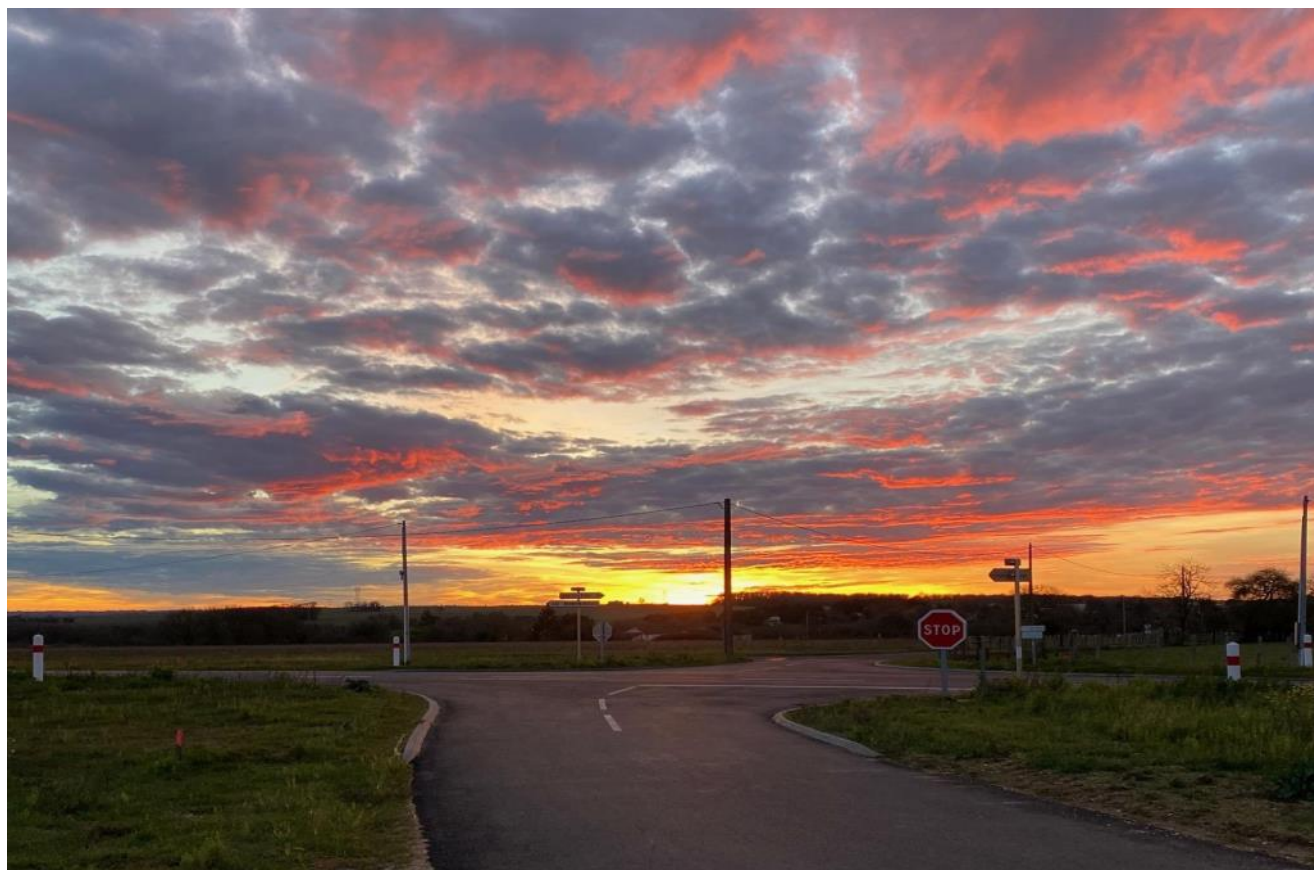
Le site vous permet d'avoir les informations plus rapidement qu'avec le journal communal.

N'hésitez pas à vous y rendre et même à vous y inscrire pour recevoir les nouveaux articles par mail.

Pour cela :

Sur le site au niveau du bandeau de droite renseignez votre adresse mail et cliquez sur « abonnez vous ».

N'oubliez pas de valider votre abonnement grâce au mail que vous aurez reçu (vérifiez vos spams).



Mot du Maire

Agenda

Vie Communale

Etat civil

Associations

Ecole

Infos diverses

Mémento services



SOMMAIRE

Torsac - Journal communal

Décembre 2023

Dépôt légal n° 16-96-650

Rédaction et réalisation : Commission journal

Impression : Par nos soins

Tirages : 350 ex



Pensez à consulter le site <https://www.torsac.fr> vous retrouverez des informations à jour sur la vie de la commune y compris les éditions papier du journal au format numérique.

**Chères Torsacoises, chers Torsacois,**

Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales que traverse notre pays nous renforcent à la fois dans nos valeurs et dans nos objectifs.

Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, aux procédures complexes et aux moyens amenuisés, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme dérivant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires.

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Il n'a pas de baguette magique mais il s'efforce de donner le meilleur de lui-même pour l'intérêt général de notre belle commune. Il a fait le choix de maintenir un bon niveau d'investissements et notamment sur nos voiries communales et nos bâtiments.

Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de vos impôts. Vous avez reçu récemment votre avis d'échéance pour la taxe foncière. Vous avez certainement remarqué que le montant a augmenté. Cela s'explique par le fait que l'Etat a décidé de revaloriser toutes les bases locatives de 7.1%. Quant aux taux communaux, comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de ne pas les augmenter.

Les projets communaux continuent d'avancer : après la voirie du bourg, la toiture du logement locatif, une bonne nouvelle pour notre village, notre projet de travaux sur l'Eglise va enfin aboutir.

La hausse du coût de l'énergie, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses. En élus responsables, nous avons travaillé sur l'amélioration énergétique des bâtiments et des économies de fluides.

A l'approche de l'hiver, la responsabilité de tous est engagée dans nos comportements quotidiens pour minimiser les dépenses énergétiques. Aujourd'hui, et encore plus qu'hier, il en va de la responsabilité de chacun. Les réponses efficaces demandent une réflexion individuelle comme collective et un engagement de tous pour veiller à la bonne utilisation de l'eau, de l'éclairage et du chauffage, que ce soit dans nos bâtiments publics, associatifs, notre école.

Ces changements dans nos modes de vie peuvent parfois être vécus comme des contraintes. Nous pouvons aussi les considérer de façon positive : ce sont des opportunités pour tendre avec confiance et optimisme vers des pratiques plus respectueuses, plus solidaires, plus sociales, plus vertueuses.

Notre "Bien vivre ensemble", c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village. Les incivilités demeurent présentes dans notre vie quotidienne.

Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement ainsi que la gestion des déchets (respecter les équipements tels les conteneurs à déchets réservés exclusivement à l'utilisation de la salle polyvalente ; les conteneurs à déchets alimentaires, à verre trop souvent pollués par des détritux aux alentours). La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

Merci une fois encore aux bénévoles et Torsacois engagés qui organisent et participent aux diverses animations communales. En exemple, la soirée « Les Soirs Bleus » qui remporte tous les ans un réel succès. J'encourage tous nos habitants à s'associer à la vie de notre village. En parcourant notre site, vous serez toujours informés des prochaines activités et j'en profite pour remercier Jimmy Guisnet, conseiller municipal qui gère les infos au fur et à mesure. Je vous invite plus que jamais à ne pas baisser les bras et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale en soutenant et dynamisant notre territoire. Notre vie festive dépend du tissu associatif et leurs bénévoles : merci à leur implication et le don de leur temps.

Merci également à tous les élus qui œuvrent avec engagement pour les administrés de Torsac et à tous les agents municipaux pour leur action au quotidien : ils sont la cheville ouvrière de nos actions. Sans eux, nous ne pourrions pas réaliser nos projets, les différentes tâches journalières et les interventions d'urgence.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et une belle solidarité entre nous.

Catherine BREARD





Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n° 2023-17-3 du 27 mars 2023

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	328 741,64	G	483 088,90
	Section d'investissement	B	130 867,87	H	46 298,92
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	311 047,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 193 696,33 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	459 609,51	= G+H+I+J	2 034 131,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	142 450,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	142 450,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	328 741,64	= G+I+K	794 136,41
	Section d'investissement	= B+D+F	273 317,87	= H+J+L	1 239 995,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	602 059,51	= G+H+I+J+K+L	2 034 131,66

Soit un résultat cumulé de clôture au 31.12.2022 :

Section de fonctionnement	465 394,77 €
Section d'investissement	1 109 127,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser)	1 574 522,15 €
Restes à réaliser	142 450,00 €
Résultat cumulé au 31.12.2022 (avec restes à réaliser)	1 432 072,15 €

TAUX D'IMPOSITION 2023

Délibération n° 2023-17-5 du 27 mars 2023

Maintien des taux d'imposition comme suit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,46 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	54,99 %
Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux	7,97 %



BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération n° 2023-17-6 du 27 mars 2023

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	161 208.00	002	Excédent antérieur reporté	465 394.77
012	Charges de personnel	148 925.00	70	Produits des services	30 457.23
014	Atténuation de produits	45 554.00	73	Impôts et taxes	314 616.00
65	Charges de gestion courante	58 630.00	74	Dotations et subventions	132 450.00
66	Charges financières	2 010.00	75	Produits de gestion courante	3 828.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	77	Produits exceptionnels	4 000.00
68	Dotations aux provisions	30.00			
023	Virement à la section d'investissement	532 389.00			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 000.00			
	TOTAL	950 746.00		TOTAL	950 746.00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	460.00	001	Excédent antérieur reporté	1 109 127.38
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	10 1068	Dotations, fonds divers Excédent de fonct. capitalisé	24 000.62 0.00
204	Subventions d'équipement versées	18 000.00	13	Subventions d'investissement	503 738.00
21	Immobilisations corporelles	171 000.00	16	Emprunts et dettes	231 605.00
			021	Virement de la section de fonct.	532 389.00
	Opérations d'équipement		040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
100	Travaux de voirie	70 000.00			
103	Aménagement logement locatif 1 ^{ère} tranche : gros œuvre	100 000.00			
107	Multiple rural / cantine	1 500 000.00			
109	Travaux église	187 400.00			
112	Cœur de village (presbytère – places)	150 000.00			
113	Atelier communal	200 000.00			
	TOTAL	2 401 860.00		TOTAL	2 401 860.00



En préambule, le mot des élus :



Nous répondons à toutes les questions posées, les vôtres, celles des associations sur notre Commune. Nous vous rappelons que vous pouvez assister à chaque Conseil Municipal (sauf contre-indications liées à la covid19) et que les comptes rendus sont publiés sur notre site <https://www.torsac.fr/>. Lors de chaque parution du journal de Torsac, vous retrouverez ce préambule et surtout le point sur nos actions réalisées, en cours et à venir.

► Actions réalisées :

Voirie et abords :

Travaux de réfection de routes par la société COLAS et entretien par les employés communaux

- Aménagement du bourg : rue de la Forge, rue de la Croix, rue de la Ferme
 - Installation de bordures et création de canalisations avec grilles de récupération pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales
 - Goudronnage en enrobé de la route et reprise des caniveaux
- Entretien des chemins communaux en calcaire et des voies communales en enrobé à froid.
- Abattage d'arbres morts
- Elagage des bords de voirie par un prestataire extérieur
- Chemins de randonnées :
 - Repérage des chemins à nettoyer et ceux qui doivent être ré ouverts
 - Commande auprès d'un prestataire extérieur
- Cimetière
 - Réparation du pilier tenant le portail d'entrée
 - Complément de clôture et organisation des zones de tri de déchets

Bâtiments :

- Eglise : Consultation des entreprises pour travaux
 - Nettoyage de la façade
- Mairie / Poste / Ecole :
 - Installation de grooms pour amortir la fermeture des portes et surtout les garder fermées en hiver
 - Remplacement de tous les panneaux lumineux par des panneaux « leds »
 - Pose de film sur les vitres pour diminuer l'intensité de la chaleur dans les salles de classe
 - Installation d'un éclairage asymétrique pour le tableau numérique sans occasionner de gêne pour les élèves
 - Installation de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs pour réguler la température
 - Nettoyage et traitement du portail en bois dans la cour de l'école
 - Maintenance des locaux assurée pendant les vacances scolaires pour la sécurité des enfants
 - Nettoyage de la façade
- Salle polyvalente / Atelier :
 - Achat de matériel : grande armoire inox pour stocker la vaisselle réservée aux locations
 - Achat de matériel pour cuisine et atelier pour améliorer les conditions de travail des employés
 - Réaménagement de l'arrière cuisine pour faciliter le travail de la cantinière
- Logement locatif :
 - Réfection complète de la toiture et réparation des gouttières

Divers :

- Achat d'une remorque pour les gros travaux d'entretien
- Installation des nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année avec fixations définitives



▷ **Actions en cours :**

Voirie et abords:

- Etude de mise en sécurité de la portion de voie route de la Charreau
- Entretien des espaces verts et des chemins communaux (Les Garrands, Puymerville, Chez Pasquet, Les Vallons...)
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
 - Etude des chemins présentant certaines difficultés avant inscription au PDIPR
 - Elagage et réouverture des chemins de randonnées par l'APHL de Villebois Lavalette
- Cimetière : Installation de brise vue pour les zones de déchets.
 - Installation de panneaux « Site sous surveillance »

Bâtiments :

- Eglise : phase préparatoire des travaux qui débuteront dès janvier
- Mairie / Poste / Ecole:
 - Réalisation de l'isolation de la mairie notamment isolation du grenier de la mairie /école
- Atelier : Maintenance, entretien régulier du matériel pour les travaux extérieurs.

Divers :

- Installation d'une borne à incendie à La Boissière
- Installation de bornes à déchets alimentaires (entrée de Chamoulard)
- Bâche incendie à La Chapuze
- Peinture des grilles de la cour de la mairie et de l'église commandée pour réalisation en avril
- Nettoyage et rangement des locaux (grenier et cave de la mairie, logis de Cellebrache...)

▷ **Actions à venir :**

Voirie et abords:

- Elagage des chemins ruraux et voies communales.
- Etude pour résoudre les différents problèmes liés aux eaux pluviales.
- Achat de matériel d'urbanisme pour améliorer la sécurité et la propreté de notre territoire.
- Travaux de voirie 2024
- Changement des points d'éclairage public : prévoir le passage en leds ou en éclairage solaire
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
 - Remise dans leur assiette de certains tronçons
 - Cession, échange de chemins

Bâtiments :

- Etude d'un nouvel atelier municipal.
- Etude d'un projet opération « Cœur de village ».
- Prévoir une gouttière pour le logis de Cellebrache

Divers :

- Réalisation de regards dans cour école suite à problème d'évacuation dans les sanitaires de l'école
- Peinture sas mairie / école
- Remplacement de la canalisation d'évacuation de la fontaine de la Petite Courrière
- Réparation de la cuve de fuel pour la chaudière de la mairie/école
- Entretien des bancs et barrières en bois du cimetière

**CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Ce document est une présentation destinée à recevoir les observations de la population.

Contexte :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Il est précisé que :

- ◇ Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables, et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- ◇ Inversement, il reste possible de soumettre un projet même s'il est situé en dehors des zones proposées dans le présent projet conformément aux règlements existants.
- ◇ Les zones définies permettront peut-être de bénéficier de procédures accélérées et d'aides supplémentaires à l'installation, mais rien n'est encore défini pour l'instant.

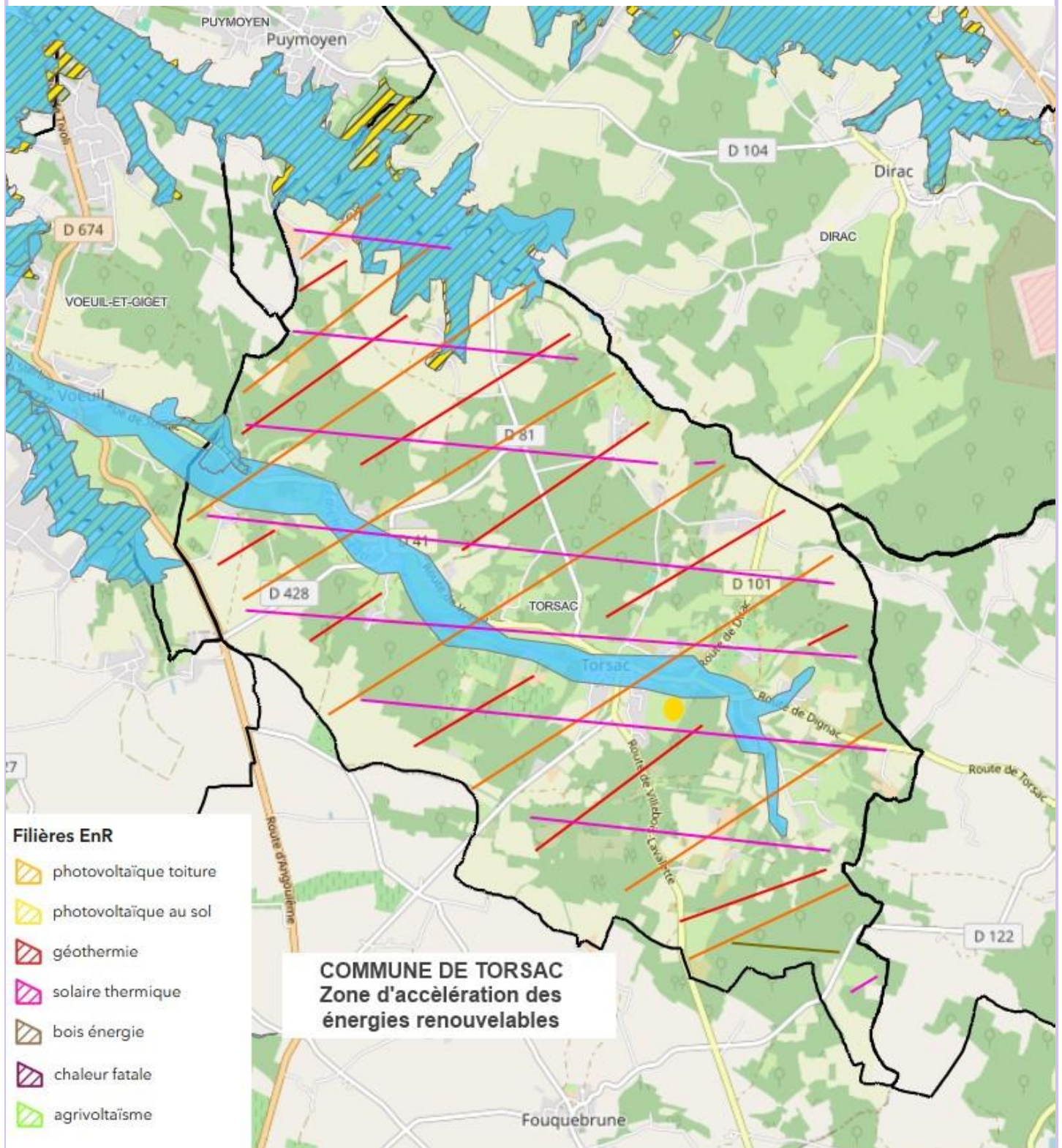
Le dossier cartographique est disponible sur le site torsac.fr et en mairie pendant les heures d'ouverture.

L'avis du public est recueilli sur un registre ouvert à cet effet en mairie ou reçu par mail du 12 décembre 2023 à 9h jusqu'au 20 décembre 2023 à 17h.

A l'issue du délai, un bilan de concertation sera dressé et un vote du conseil municipal aura lieu avant la fin de l'année 2023 pour respecter le calendrier décidé par les pouvoirs publics.

Il est envisagé de proposer les zones d'accélération suivantes à l'issue du travail mené par la commission urbanisme qui s'est réunie le 21 novembre 2023 :

- ◇ Pour l'éolien : aucune parcelle,
- ◇ Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : l'ensemble des parcelles du territoire communal, sous réserve notamment de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France pour la zone de co-visibilité avec l'église,
- ◇ Pour le solaire photovoltaïque au sol et/ou l'agrivoltaïsme : parcelles cadastrées section E n°667 & 680 et section ZK n°129, respectivement de surface de 1ha38a08ca, 9ha16a83ca & 4ha04a81ca, présentées sur la carte en annexe (le conseil municipal avait émis un avis favorable sur un projet agrivoltaïque / ovins en début d'année),
- ◇ Pour l'hydroélectricité : aucune parcelle,
- ◇ Pour le solaire thermique : l'ensemble des parcelles du territoire communal, sous réserve notamment de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France pour la zone de co-visibilité avec l'église, et de respect du cône de vision protégée prévu par le P.L.U. en vigueur,
- ◇ Pour le bois-énergie : l'ensemble des parcelles boisées du territoire communal en respect d'un plan de gestion ou d'une déclaration préalable en mairie,
- ◇ Pour la géothermie : l'ensemble des parcelles du territoire communal, à l'exception de celles incluses dans les zones Natura 2000, et des zones humides des vallées de la Charraud et des Eaux Claires,
- ◇ Pour la méthanisation : aucune parcelle,
- ◇ Pour la récupération de la chaleur dite fatale : l'ensemble des parcelles du territoire communal, à l'exception de celles incluses dans les zones Natura 2000, et des zones humides des vallées de la Charreau et des Eaux Claires.





Torsac commémore la victoire du 8 mai 1945



La commune de Torsac a rendu hommage aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale lors d'une cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945.

La cérémonie, célébrée par Monsieur Olivier Adam par délégation du maire, a eu lieu au Monument aux morts du cimetière de Torsac le lundi 8 mai 2023 à 11h30.

Elle a réuni des élus, M. BUTON, porte-drapeau, des habitants et la chorale de Torsac « les Multicolores ».



"Remontons le temps et arrêtons-nous 80 ans en arrière, en 1943».

Au travers d'un récit de différents faits de guerre, Monsieur le Conseiller délégué revient sur cette année charnière qui sera le tournant de la Seconde guerre mondiale.

Une gerbe a été déposée en mémoire des victimes de la guerre et une minute de silence a été observée. Pour clôturer cette cérémonie, les choristes ont interprété « a cappella » la Marseillaise puis le Chant des partisans avec la participation des habitants présents.



Commémoration de la bataille du 24 août 1944

Tous les ans, il y a une cérémonie pour célébrer la bataille du 24 août 1944. Les trois communes de Mouthiers, Fouquebrune et Torsac se sont associées pour perpétuer cet événement.

Voeuil-et-Giget est désormais la quatrième commune (Huit personnes ont laissé leurs vies sous le feu des soldats allemands) et sa première célébration officielle s'est déroulée le dimanche 27 août 2023, place du monument aux morts.

Un public nombreux avait répondu à l'invitation. On notait la présence de Philippe Bouty, président du Conseil départemental et du sénateur François Bonneau, Chantal Goreau et Catherine Bréard, respectivement maires de Fouquebrune et de Torsac et Michèle Lhomme, première adjointe de Mouthiers qui remplaçait Michel Carteret.



Commémoration du 11 novembre

Le samedi 11 novembre 2023 à 11 h 30, c'est au départ de la place blanche que Monsieur Olivier Adam, conseiller municipal, les élus, le Porte-drapeau et les Torsacois sont allés se recueillir au monument aux Morts du cimetière de Torsac afin d'y commémorer le 105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et de rendre hommage à tous les morts pour la France.

Un texte a été lu évoquant des scènes inouïes survenues lors de Noël 1914. Sur plusieurs points du front des milliers de soldats pactisent momentanément. Dans une ambiance étrange les ennemis jurés sortent de leurs tranchées et vont offrir une autre vision de cette guerre.

La commémoration s'est poursuivie par la lecture du message conjoint de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire rappelant que depuis cent ans brille la flamme sous l'Arc de Triomphe:

« Cinq ans après la signature de l'Armistice, c'est le 11 novembre 1923 qu'André Maginot allume la flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis ».

A la lecture des noms des militaires inscrits sur le monument, un hommage particulier a été rendu aux Morts pour la France et, cette année, nous honorons trois soldats français morts en Irak au cours de l'année 2023.



Monsieur Adam a déposé une gerbe au pied du monument aux morts et, après la minute de silence, les choristes de Torsac ont d'abord fait la lecture d'une lettre d'un soldat à sa femme, témoin d'un élan de fraternisation des deux camps pendant la trêve de Noël 1914, puis ont chanté a cappella, à l'unisson avec le public, « La Marseillaise » suivie du « Chant des Partisans ».

Sur tous les manteaux, on pouvait voir le Bleu de France, la fleur de mémoire, vendue au profit des anciens combattants, pupilles de la Nation, victimes de guerre et du terrorisme. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la municipalité.



Tri des déchets alimentaires



L'échéance du 1er janvier 2024 arrive à grands pas. Plus question de mettre nos déchets alimentaires dans le bac ou sac noir.

Alors dès à présent, prenons de bonnes habitudes !

Pour réduire nos déchets, GrandAngoulême a mis en place plusieurs dispositifs de tri des déchets alimentaires :

Les sites de compostages publics

Ils sont faits pour valoriser les déchets alimentaires fermentescibles produits par les habitants d'un quartier, par exemple, qui n'ont pas de composteur individuel. On y met les épiluchures, sachets de thé, marc de café, petits restes de fruits et légumes, fleurs fanées, feuilles d'arbres, etc...

Il y en a un Rue de la Forge, juste en dessous de la salle polyvalente.

Merci de respecter les consignes inscrites sur les différents bacs.



Les bornes à déchets alimentaires « critiques »



Sont interdits dans ces bornes :

- Coquilles d'huîtres à mettre en déchetterie dans la benne gravat
- Coquilles de moules vides à mettre dans le sac ou bac noir.

Pour y accéder, il vous faut un bio-seau marron et un badge d'accès. Si vous n'en avez pas, demandez-le à la mairie. Les déchets autorisés sont :

- Barquettes de viande ou poisson périmés avec emballage plastique ou papier
- Carcasse de volaille
- Le contenu de vos bocaux ou conserves périmés (les bocaux en verre vont dans les containers à verre et les boîtes métalliques vont dans les bacs jaunes)
- Coquilles d'œufs
- Petits os (pas plus gros qu'une côte de bœuf)
- Reste de coquillages cuisinés (avec l'intérieur du coquillage)
- Laitages périmés (avec emballage plastique ou papier)

Il est fortement recommandé de mettre vos déchets dans des sacs plastiques (10 à 15 litres environ) afin d'éviter les odeurs et les projections. Pas de sac biodégradable car cela rend difficile la méthanisation et crée des problèmes techniques dans le processus de tri.

Où trouver ces bornes à déchets alimentaires « critiques » :

Route de la Moussonnerie sur la D428 à côté de la Benne à verre

Route de la Charraud sur la D41 à côté de la Benne à verre en face la Place Blanche

Route de la Forge sur le parking de la salle polyvalente

Route de Puymeyrie, à l'entrée du village

Que deviennent ces déchets ?

Après avoir été collecté, le contenu des bornes est acheminé vers une unité de traitement spécialisée. Celle-ci est équipée d'un "déconditionneur", installation qui permet de séparer les emballages des déchets alimentaires.

Ces emballages sont revalorisés via les voies habituelles pour le plastique, le papier, le carton et les barquettes.

Les déchets alimentaires sont envoyés dans des méthaniseurs pour être transformés en biogaz.

Un doute, une question ?

N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Adoptons une attitude citoyenne et TRIONS CORRECTEMENT NOS DÉCHETS pour la planète et notre porte-monnaie.



Rencontres

Au cours du dernier trimestre, deux rencontres ont été organisées en Mairie entre les élus et :

Monsieur Jean REVEREAULT, Adjoint au maire de Mouthiers-sur-Boëme, Vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, mais également Vice-président d'Intercommunalités de France en charge des transitions écologiques,

Et Monsieur Xavier BONNEFONT, Président du Grand Angoulême.

Le premier, voisin mais aussi fin connaisseur des enjeux autour des énergies, nous a sensibilisés au risque de manque d'électricité auquel le pays pourrait être confronté tant que les nouveaux réacteurs EPR ne seront pas entrés en fonction et alors que le parc nucléaire actuel sera moins productif pour des motifs liés à son obsolescence et à des entretiens de plus en plus lourds. D'où la volonté des pouvoirs publics d'accélérer le développement de la production d'énergies dites renouvelables ; c'est l'objet des zones d'accélération des énergies renouvelables qui donne lieu à consultation en ce moment dans l'ensemble des communes françaises.

Torsac est apparue comme à la pointe dans ce domaine avec le projet d'implantation d'une ferme agrivoltaïque : la commune produirait ainsi beaucoup plus d'électricité que les besoins de ses habitants.

Le second est venu faire le point sur les conséquences du piratage informatique dont les services de Grand Angoulême ont fait l'objet : elles se font encore sentir ; nous avons échangé sur les projets en cours à l'échelle de la communauté d'agglomération, notre volonté d'y être considérés à l'égal des autres communes plus importantes sur le plan de la démographie ou plus urbaines et la nécessaire prise en considération des enjeux ruraux. Une attention toute particulière a été portée à la possible prise en charge de l'entretien et du développement de nos chemins de randonnées : la mobilité douce passe par là, à l'instar des voies cyclables en ville ou des équipements sportifs.



Le facteur n'est pas passé...



..il ne passera jamais !!!



Les facteurs et factrices qui circulent sur notre commune nous font part d'une difficulté à effectuer une distribution fluide du courrier. En cause, la mention de l'adresse postale sur le courrier qui parfois n'est pas conforme.

Une adresse postale doit être sous la forme suivante :

Monsieur Dupond Jean
140 route des fleurs
16410 TORSAC

Il est possible de rajouter le lieu-dit mais il vous faudra l'apposer entre la ligne de votre identité et celle du nom de la rue.

Remarque : Il y a certains sites, notamment gouvernementaux, qui ne permettent que de mettre le numéro et le nom de la rue.

Pourquoi cela ?

Au centre de tri, notre courrier est traité par des lecteurs optiques qui commencent à lire la ligne de la commune puis celle de la rue. Si vous apposez le lieu-dit à la place de la rue la machine ne reconnaitra pas votre lieu d'habitation et votre courrier sera alors traité manuellement ce qui allongera considérablement le temps pour vous le remettre.

Si vous n'avez pas encore effectué toutes les démarches pour procéder à l'ajout de votre numéro et nom de rue nous vous invitons fortement à le faire au plus vite. Il y a des facteurs/factrices remplaçant(e)s qui ne connaissent pas forcément la commune c'est donc une difficulté pour eux/elles de pouvoir distribuer le courrier avec seulement le lieu-dit à leur disposition.



Les aides financières pour réduire ses déchets



Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets départementale, le programme J'agis pour Réduire propose des subventions afin de faciliter l'acquisition de produits et de gestes durables pour les particuliers, structures, associations... charentaises.

• Aide à l'acquisition de poules et poulaillers :

> 20 € TTC pour l'achat de 2 poules
> 50% du montant de la facture TTC plafonnée à 100 € TTC pour l'achat d'un poulailler ou abri poulailler.

• Aide à l'achat et/ou la location de changes lavables :

> subvention à la location pour un mois de test dans la limite de 30€ TTC
> aide à l'achat pour les particuliers et pour les assistantes maternelles à hauteur de 50% du montant de la facture TTC et plafonné.

• Aide à l'achat de textiles sanitaires lavables :

- **lingettes réutilisables** pour le change des bébés ou le démaquillage ;
- **protections hygiéniques lavables** (serviettes hygiéniques et culottes menstruelles, coupes...) ;
> subvention à hauteur de 50% du

prix d'achat plafonné à 30 € TTC pour les lingettes et à 50 € TTC pour les protections.

• Aides pour réduire les quantités de déchets végétaux :

- **arrachage de haies** de thuyas, lauriers ou cyprès et prestation de broyage > à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 1 000 € TTC
- **achat d'essences à croissance lente** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 150 € TTC
- **prestation de broyage ou achat individuel ou groupé de broyeurs de branches** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée.

i Retrouvez tous les détails et modalités d'obtention, les pièces nécessaires sur le site www.jagispourreduire.com (rubrique actus-outils / soutiens-financiers) et faites votre demande en ligne.

Plus d'informations sur www.jagispourreduire.com - N° vert 0 800 500 429

ALERTE

Oyé oyé ! Avis de recherche ... Pour le maintien de notre comité des fêtes

Le comité des fêtes œuvre pour proposer, tout au long de l'année, des animations sur notre belle commune de Torsac... et ce, depuis plus de 60 ans !

Pour la survie de notre comité, nous recherchons de nouveaux membres mais aussi un président !

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le **lundi 22 janvier 2024 à 18h30** dans notre local à côté de la salle polyvalente) pour l'élection de la nouvelle présidence.

Chers Torsacois, nous comptons sur vous !

Pour toutes informations n'hésitez pas à nous contacter par mail : cdf.torsac@gmail.com

Une petite gourmandise : les blinis

Pour qui n'aime pas le goût prononcé du sarrasin, il est toujours possible de le remplacer en tout ou partie par de la farine de blé.

Sur une quantité de 25 cl de lait, prélever une petite quantité pour la mélanger à 150 g de farine de sarrasin puis laisser lever 1 heure.

A part, bien mélanger 200 g de farine de blé à 3 jaunes d'œufs une pincée de sel le reste du lait et un pot de crème fraîche et un yaourt velouté.

Incorporer le premier mélange au second puis laisser lever l'ensemble 2 heures dans un endroit tiède.

A la dernière minute, avant de cuire les galettes dans une poêle de petite taille et beurrée, incorporer les 3 blancs d'œuf préalablement battus en neige : utiliser une louche pour obtenir un blinis d'un demi centimètre d'épaisseur.

Et voilà, il ne reste plus qu'à déguster avec du poisson fumé ou du tarama par exemple pour un apéritif de fête ou une entrée maison !



Charte de bon voisinage

Entre voisins, restons courtois !

Nous tous qui vivons dans le village assumons la condition de voisin ou de voisine ce qui implique quelques obligations envers le reste de notre voisinage. La convivialité se base sur des valeurs telles que la solidarité et le respect de certaines règles de "savoir vivre" dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : le respect des autres, le respect des espaces publics ou privés.

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit. Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des appareils de diffusion du son et de la musique, des appareils électroménagers,
- des outils de bricolage, de jardinage
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation
- de certains équipements fixes non liés à une activité fixée par l'article R 48-3 du code de la santé publique (ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur...).

Bricolage, jardinage

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, perceuse, motoculteur, jets à haute pression, coupe bordures..), ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Entretien des haies, élagage

Chaque occupant (propriétaire ou locataire) est tenu de couper arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées régulièrement, de façon à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière. Les branches ne doivent pas toucher les câbles conducteurs aériens EDF, télécoms ou éclairage public. En cas d'inexécution, la mairie peut vous obliger à effectuer l'élagage à vos frais.

Brûlage des déchets

Vos jardins sont parfois encombrés de déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus de débroussaillage, d'élagage ou d'entretien de massifs floraux...). Le brûlage des déchets verts est une alternative encore trop souvent utilisée. Il est donc nécessaire de rappeler à chacun que le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit car au-delà de possibles troubles anormaux de voisinage ou des risques d'incendie, il est fortement émetteur de polluants et de composés cancérigènes. Les déchets verts peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie aux heures d'ouverture ou sur la plateforme communale (demander la clé du portail à la mairie). Pensez aussi au compostage !

Les nuisances olfactives

Les nuisances olfactives peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage si elles sont provoquées par un particulier (barbecue, ordures ménagères...). On parle de trouble anormal de voisinage lorsque la nuisance dépasse les inconvénients normaux du voisinage.

Bien vivre avec les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent les tenir en laisse sur l'ensemble des voies de la commune dans et hors agglomération (routes, chemins, chemins boisés) et doivent prendre toutes dispositions afin qu'aucune déjection demeure sur le domaine public. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Sanctions

La loi a fait du bruit une infraction pénale : tout bruit excessif est répréhensible 24 heures sur 24. Ainsi toute personne à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité, peut être poursuivie en justice et encourt une sanction pénale et, le cas échéant, à titre complémentaire, la confiscation de "l'objet du délit" (télévision, tondeuse....).



Départ en retraite



Vendredi 2 juin 2023, anciens et nouveaux élus, anciens et nouveaux employés communaux, parents, amis, environ 80 personnes se sont retrouvés pour souhaiter à Ginette et Jacky Faustin, une agréable retraite.

Fidèles à leur poste, consciencieux dans leur travail, respectueux, serviables, nous avons pu durant de longues années apprécier leur dévouement pour la commune.

Ginette, depuis 1984 au service de l'école en tant que surveillante des enfants a su les amadouer en leur glissant quelques bonbons. Attentionnée, elle a su les encadrer, les réconforter dans leurs petits malheurs ou chamailleries. En tant qu'aide à la cuisine, elle a toujours veillé à ce que chaque enfant mange correctement. En tant que responsable du ménage, elle a mis un point d'honneur à ce que les classes soient propres et la salle de conseil toujours bien cirée et accueillante.

Jacky, après avoir été nommé en 1977 « tambour afficheur de la commune » puis « ouvrier d'entretien de la voie publique (OEV) » en 1984, a toujours mis un point d'honneur à ce que le travail soit bien fait. Il a entretenu les espaces verts notamment les entrées du bourg avec des haies bien taillées, l'herbe bien coupée en évitant les plantes sauvages fleuries pour laisser un peu de couleur, le cimetière pour le respect des personnes inhumées et leur famille. Toujours présent, il a veillé à ce que le soir, les locaux soient bien fermés et les lumières éteintes.

M. Huault, notre ancien maire a félicité Ginette et Jacky pour leur travail effectué pour la commune. Il a dit avoir considéré Jacky comme son fils et apprécié de travailler avec lui.

Pour les remercier, la commune a participé à l'achat d'un vélo électrique pour Jacky et des soins esthétiques pour Ginette. Avec des fleurs pour Ginette et des chocolats pour « Papy chocolat » (surnom donné à Jacky par les enfants), il leur a été remis la médaille de « reconnaissance de bons services rendus ». En même temps, une médaille a été remise à M. Didier Goumar pour ses plus de trente ans, conseiller municipal et adjoint au maire.

C'est autour d'un buffet que nous avons souhaité à Ginette et Jacky, une bonne retraite bien méritée.

Formation à l'utilisation du défibrillateur



Le 4 février dernier, les habitants de Torsac ont pu s'exercer à l'utilisation du défibrillateur sur un mannequin. Cette formation était dispensée par la sécurité civile. Elle a permis aux stagiaires de voir ou revoir les gestes qui peuvent sauver une vie lors d'un arrêt cardiaque.

Malheureusement trop peu de personnes étaient présentes lors de cet exercice qui pourtant avait été annoncé dans le dernier journal de la commune.

Nous vous rappelons que le défibrillateur de la commune se trouve au niveau de l'arche extérieure de la salle polyvalente.



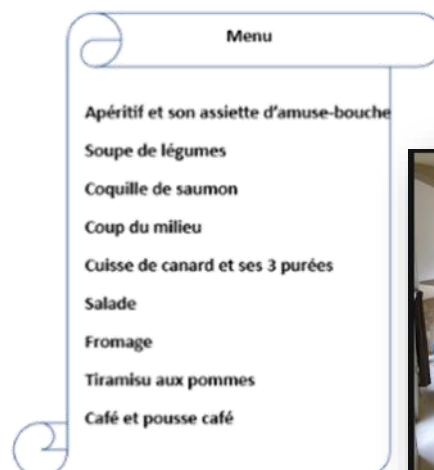
Retrouvez une partie de cette formation en vidéo sur torsac.fr

Repas des Aînés

Le dimanche 22 janvier 2023, après deux années d'interruption liée à la covid 19, s'est déroulé dans la salle polyvalente le repas des aînés. Nos anciens au nombre de 90 environ ont été heureux de se retrouver autour d'un bon repas. Celui-ci a été confectionné par la cantinière, son mari et une partie des conseillers municipaux. Ces derniers ont aussi assuré le service dans une ambiance bon enfant, comme les années passées.

Ce fût un moment de partage, de joie et de bonne humeur particulièrement essentiel dans le contexte national et international si morose.

Au plaisir de se retrouver l'année prochaine le 28 janvier 2024 pour tous les habitants âgés de plus 63 ans !





Important : Fibre orange



Dans le cadre du développement de la fibre par Orange il est impératif que votre numéro de maison soit accroché et visible sur votre lieu d'habitation ainsi que votre nom sur votre boîte aux lettres. Tout ceci dans les plus brefs délais afin de permettre d'identifier le nombre de logements éligibles à la fibre. Dans le cas de la non prise en compte de ces exigences, votre logement ne sera pas destinataire de la fibre



Les Soirs Bleus à Torsac



Vous êtes venus nombreux braver la météo tristounette le SAMEDI 1^{er} Juillet 2023 !

- Environ 250 personnes ont pu, cette année encore, profiter de l'exposition prêtée par le Pays d'art et d'histoire en l'Église de Saint-Aignan
- Du site (déplacé derrière la salle polyvalente à cause de la météo capricieuse), avec des mets délicieux et variés !
- Enfin, du concert de Babai Lugu & Alalá

Ce concert a eu lieu dans la salle polyvalente et a remporté un vif succès, le public se pressait à l'entrée et a pu, à grand peine, contenir dans la salle !

Nous avons pu y accueillir également le nouveau directeur de la culture du GrandAngoulême, Thomas Schnabel arrivé de Croatie et remplaçant Ludivine Jolly Rambaud, lequel a tenu à nous féliciter pour cette belle organisation et cette superbe soirée !

Merci aux bénévoles du Comité des Fêtes, du Conseil municipal, merci aux bénévoles Torsacois !

Animation été biodiversité - Balade plantes sauvages 22/07 à Torsac

Comme cela est organisé depuis deux ans dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale, des **animations d'été biodiversité** sont réalisées par des partenaires sur les communes du territoire, afin de sensibiliser au plus près les habitants.

Pour cette année, suite à l'échange avec Les Compagnons du Végétal, une « **Balade plantes sauvages** » a été animée le 22 juillet de 9h30 à 12h sur la commune de Torsac. Quelques passionnés de végétaux ont été très attentifs aux descriptifs mais également à leur utilisation dans des recettes culinaires, des tisanes de par leurs propriétés aromatiques ou médicinales.

Etat civil



Etat civil Année 2023



LES NAISSANCES

ARAUJO Louciana née le 02/06/23
DE BRAQUILANGES Maxence né le 12/05/2023
DECOUTURE RAULT Lolly née le 27/04/2023

Nous leur souhaitons la bienvenue



LES MARIAGES

MASSON Fabien et RENAUDEAU Aurore le 03/06/23
CAMINERO Alain et RUELLE Marie-Dominique le 19/08/23
PERRIGAULT Jacques et DELAGE Marie-Christine le 23/09/23

LES PACS

NEGRIER Rémi et BOULESTEIX Vanessa le 22/03/23
MENANTEAU Maxime et MARCHAND Coralie le 17/10/23

Nous leur adressons toutes nos félicitations



LES DECES

BOUYER Maurice décédé le 03/03/23
BACON Jean-Claude décédé le 26/04/23
PICAUD veuve RONDEAU Marthe décédée le 24/05/23
JARDRY Roger décédé le 26/05/23
CLIMAQUE Christian décédé le 23/06/23

Sincères condoléances aux familles



Et si on chantait ?



C'est démontré, le chant est un loisir très complet pour le Cerveau. En plus, il répand la gaîté autour de lui. Alors, si vous veniez rejoindre la chorale de Torsac, Les Multicolores ?

Aucune condition d'âge, aucun don particulier sont nécessaires pour intégrer le groupe constitué d'une trentaine de personnes.

Des retraités et des actifs qui chantent pour le plaisir, accompagnés au piano par Damien Barbier, et dirigés par Robert Lecocq-Fleury, chef de chœur célèbre dans notre région pour les spectacles musicaux de sa compagnie Arc-en-ciel.

Oubliées les années COVID, pour son plus grand plaisir, la chorale a repris son activité. Elle a chanté en décembre 2022 en attendant Noël à Torsac et à Gardes Le Pontaroux.

Le 13 mai 2023 elle a animé un après-midi convivial à l'EHPAD Korian La Croix du Maréchal à Soyaux.

Et le 10 juin, les 20 choristes de la chorale Les Multicolores, leur pianiste et leur chef de chœur, ont chanté avec tout leur cœur et grand plaisir en concert à Gurat.

Plaisir largement partagé avec un public chaleureux, réceptif et enthousiaste, dans la très belle et impeccable église Saint Roch de Gurat, fleurie à cette occasion.

Un grand merci à Michaël Kokkelink-Leprieur, initiateur du concert, Directeur de l'école de Torsac, Président de l'association Gurat Patrimoine (et les membres de son association) pour son accueil, son organisation, et les délicates attentions envers la chorale. Le vin d'honneur offert en clôture de soirée a réuni public et choristes autour du verre de l'amitié prolongeant la joie et la bonne humeur, notes dominantes de cette soirée conviviale et réussie.

Le 23 septembre, à Torsac, la chorale a récidivé et marqué sa rentrée par un concert dans l'église St Aignan, devant un public tout aussi convivial, avec le soutien de Catherine, notre maire, et toute l'équipe municipale, que nous remercions pour leur fidélité et leur bienveillance.

2024 du côté des Multicolores s'annonce une année pleine de projets alors les répétitions ont repris le mercredi soir à 20h dans la Salle Polyvalente de Torsac. De nouveaux choristes sont venus enrichir l'effectif, et tous ensemble, avec leur chef de chœur, ils préparent de nouveaux chants, travaillent de nouvelles harmonies qui seront dévoilées au printemps 2024.

En attendant de vous retrouver lors d'un concert, tous les membres de la chorale vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année, en musique bien entendu !

Musicalement,





Comité des fêtes

Le comité des fêtes de Torsac est présent pour organiser différentes manifestations afin de dynamiser la commune. Repas à thèmes, feu d'artifice, collaboration avec les producteurs locaux, ... Toutes ces animations sont organisées par une petite équipe qui ne demande qu'à grandir. Alors si vous avez envie de participer de façon régulière ou ponctuelle n'hésitez pas à nous contacter lors de manifestations ou par téléphone (voir dernière page).

Soirée Orientale



Le samedi 25 mars a eu lieu notre 1ère soirée Orientale. Un thème de repas au décor des « Mille et une nuits » qui a attiré beaucoup de monde car nous étions complets. Au menu, couscous royal, pâtisseries et thé à l'orientale. Entre chaque plat, une danseuse orientale était présente pour accompagner la soirée qui s'est terminée en musique.



Soirée cochon à la broche/Feu d'Artifice



102 personnes étaient présentes le samedi 10 juin pour cette belle soirée. Le traiteur « le P'tit Cochon goulou » a fourni et préparé les cochons à la broche. Le repas s'est terminé vers minuit pour laisser place au traditionnel feu d'artifice.



Soirée entrecôte



Le samedi 9 septembre c'était notre traditionnelle soirée entrecôte. Une belle soirée gustative et festive !!!



Soirée belote

Nous avons terminé cette année avec la soirée belote le dimanche 5 novembre. Il y avait de nombreux lots à gagner et des crêpes délicieuses confectionnées sur place



L'Association La Danza Torsac est heureuse de vous retrouver tous les lundis de 19h15 à 20h15, salle des fêtes de Torsac, pour un cours à deux, niveau débutant évolutif de danse latine (salsa, Bachata, kizomba,...).

On vous attend nombreux et nombreuses dans la joie et la bonne humeur.

Pendant tout le mois de septembre, le 1er cours d'essai est gratuit.

Pour tous renseignements
06 67 61 19 90
07 60 45 28 66

: [La Danza](#)

A très vite
L'équipe La Danza.



CENTRE CANIN DE TORSAC

Route du Stade
16410 TORSAC

Le 23 avril 2023, notre club a organisé son premier concours agility.

Sous une météo parfois capricieuse, 67 binômes maître chien se sont affrontés sur des parcours techniques. Nous pouvons fièrement dire que cette journée a été une réussite, et nous sommes prêts à recommencer en 2024. Nous remercions Madame la Maire pour sa présence lors de la remise des récompenses.

Nous vous rappelons que le club assure des cours d'éducation canines, possède une école du chiot (2.5 mois à 6 mois), et pratique les disciplines canine « Agility » « Obéissance ».

Horaires d'ouverture le dimanche matin de 9h00 à 10h00.

Que vous possédiez un chiot ou un chien adulte, n'hésitez pas à venir nous voir, nous vous aiderons dans l'éducation de votre compagnon.

Renseignements : Education et Obéissance Monsieur François BESBOT 06 20 24 62 98

Ecole du chiot et Agility Monsieur Raymond DULAIS 06 31 73 54 62



Association de Protection et de Valorisation du Patrimoine de TORSAC



Le 30 janvier 2023, nous avons tenu notre assemblée générale à la salle communale.

A la suite, un nouveau bureau a été constitué dont voici les membres :

Président : Thierry Péronnaud
Vice-présidente : Monique Aubin
Trésorière : Roselyne Deschamps
Trésorier adjoint : David Jorat

Secrétaire : Michel Dupé
Secrétaires Adjointes : Elisabeth Howe et Jean Rousseau
Membre actif : Joël Ducasse

Activités

Lors des journées du patrimoine de Septembre 2022, nous avons organisé une « chasse aux énigmes » circonscrite au patrimoine du bourg de Torsac, complétée d'une exposition photos du village, qui avait réuni, dans une ambiance ludique et conviviale, une centaine de participants sur le week-end.

Sur les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre 2023, nous avons choisi de concentrer notre action sur les itinéraires de promenades et de randonnées de la commune, en cours d'inscription au plan départemental (PDIPR).

Cette action, organisée en concertation avec la municipalité, fût une belle réussite ! Une trentaine de participants ont œuvré, dans la bonne humeur, à la réouverture d'un tronçon de chemin oublié et sorti de son assiette ainsi qu'au nettoyage d'un deuxième linéaire en cours de fermeture par la végétation.

C'est en tout plus de 500 mètres de chemin qui ont retrouvé, lors de cette action, la capacité de recevoir les nombreux randonneurs de Torsac et ceux des communes voisines.

Le déjeuner partagé aura permis des échanges chaleureux et passionnés sur le sujet du PDIPR et l'amorce de pistes de réflexion sur nos prochaines actions.



Car oui, nous nous sommes déjà mis au travail sur un nouveau thème pour 2024 que nous souhaitons fédérateur. Bien entendu, cela ne sera possible qu'avec le soutien et la participation de chacun ! Nous communiquerons le moment venu pour vous associer aux futurs projets.

Pour conclure, sachez que l'APVP se développe lentement mais sûrement, qu'elle fourmille d'idées pour protéger et valoriser le patrimoine communal qui nous est cher.

Nous invitons toutes les personnes qui pourraient être intéressées à se joindre à nous en nous contactant à l'adresse suivante : apvp.torsac@gmail.com

Le président

CLUB DES AMIS DE TORSAC

Tous les 15 jours le mercredi, le club des amis de Torsac se réunit de 14h à 17h pour un moment convivial.

La cotisation annuelle est à 10€ et une participation d'1€ est demandée par après-midi pour le gâteau et le café.

Au club des amis de Torsac,
il n'y a pas que les cartes qui comptent...



...Il y a la galette aussi.



N'hésitez pas à venir nous voir ne serait-ce que pour vous faire une idée dans un premier temps.



Plantation de haie

Dans le cadre du projet de classe découverte à Saint-Lary, les élèves ont étudié les principes de la biodiversité. Ils ont ainsi participé à la plantation d'une haie, dans le cadre du projet Haie'cole, Chez Cybardin avec l'accueil de la famille Fontenoy.



Cette plantation s'est conclue par l'intervention de Mario Martin de Charente Nature qui a fait découvrir les bienfaits d'une haie et ce qu'elle apporte en termes de ressources. Il a également proposé un après-midi jeux de piste au milieu d'un champ, en lien avec les haies.

Interventions de Charente Nature



Marie-Emmanuelle Halouis fait découvrir aux élèves depuis le début de l'année scolaire les impacts de l'Homme sur les ressources. Pour cela, elle a donné rendez-vous à la Station d'épuration de Frégeneuil pour comprendre comment les eaux usées sont nettoyées et traitées.



Elle nous a fait également découvrir la vie aquatique dans la Charraud, où nous avons trouvé plus de 20 espèces différentes, ce qui prouve la qualité de l'eau. Nous avons appris que le dytique, petit insecte qui semble être adorable, se révèle être un véritable cannibale en mangeant des êtres de son espèce.



Elle a également fait une animation sur la fabrication d'un pot de yaourt à la fraise. C'était mettre en évidence que cette production nécessite aussi bien la fabrication de la matière plastique, de celle de la production de céréales pour nourrir les vaches, qui elles-mêmes fourniront le lait. Ce dernier est transporté jusqu'à la laiterie puis transformé en yaourt, avant de l'acheminer jusque dans les magasins.

Animations sur la nature



Jean-Christophe Hortolan, conseiller pédagogique en Sciences, a fait découvrir aux élèves les principales orchidées présentes sur le territoire de Torsac : les orchis pyramidales, les ophrys mouches et abeilles.





Classe découverte à Saint-Lary

Les deux classes de l'école de Torsac sont parties à Saint-Lary-Soulan, dans les Pyrénées, au Centre d'Altitude de la Charente. Elles sont parties du dimanche 30 avril au samedi 6 mai.

Les élèves ont pu découvrir les paysages montagnards encore enneigés pour la plupart. Ils ont pu profiter d'un cours d'escalade avec des moniteurs de qualité puis ils ont profité de trois grandes randonnées dans les montagnes, au Col d'Aspin, au Lac d'Orégon ainsi qu'à Piau, aux portes du Parc National des Pyrénées.



Les élèves ont également profité de la visite d'un moulin de montagne à Sailhan, tenu par un passionné éternel de son métier de meunier. Ils ont aussi découvert des oiseaux typiques de la région tels que le milan royal. Le séjour s'est terminé par des dégustations de fromages et charcuteries pyrénéens.

Pour rappel, ce projet coûtait initialement 520€50 par élève. Après les participations respectives des mairies de Torsac et de Fouquebrune (6440 €), du Comité des fêtes de Torsac (422€50), de l'Amicale des Parents d'Elèves (2000 €) et d'autres aides diverses, les élèves ont pu partir pour 160 € tous frais compris.

Animations en Rugby

Des animateurs du SA XV interviennent auprès des élèves depuis le début du mois de mai, durant 5 jeudis, au stade pour faire des ateliers de rugby.



Une prime pour l'achat d'un vélo pour les habitants de GrandAngoulême

Qui peut en bénéficier ?

La prime est destinée aux personnes majeures résidant dans l'une des **38 communes du GrandAngoulême** et dont le **ratio fiscal est inférieur ou égal à 2 000 € mensuel**

Ratio fiscal mensuel	Pour les vélos à assistance électrique		Pour les vélos mécaniques	
	Taux d'intervention maximum	Montant maximum (en € TTC)	Taux d'intervention maximum	Montant maximum (en € TTC)
Inférieur ou égal à 1 000 € mensuels et pour les étudiants/apprentis/alternants	50 %	400 €	50 %	150 €
QF compris entre 1 001 € et 1 500 € mensuels	30 %	300 €		
QF compris entre 1 501 € et 2 000 € mensuels	20 %	200 €		

*Le revenu fiscal de référence se trouve sur la première page de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Quel matériel est éligible à la prime ?

- VAE neufs, reconditionnés à neuf et d'occasion garantis ;
- Vélos mécaniques, neufs, d'occasion ou de réemploi ;
- Kits d'électrification posés par les vélocistes partenaires ;
- Équipements de sécurité (casque, écarteur de danger et antivol) et ceux permettant le transport des enfants sous réserve qu'ils soient achetés en même temps et apparaissent sur la même facture.

Où acheter ?

Pour bénéficier de la prime, l'achat devra avoir été effectué auprès d'un partenaire de l'opération (liste disponible sur : aides-subventions.grandangouleme.fr).

Quand ?

L'opération débute le **1^{er} avril 2023** et **jusqu'à épuisement des crédits** alloués à cette opération et **au plus tard le 31 décembre 2023**.

Comment ?

Après l'achat de son vélo chez un partenaire de l'opération, l'utilisateur complète la demande en ligne en joignant toutes les pièces justificatives. Il reçoit une confirmation de réception du dossier.

La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire après réception du dossier complet. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo ni les équipements financés sur une durée de 3 ans. La prime est cumulable avec les autres aides à l'achat existantes.

Contact

Direction Mobilités Durables GrandAngoulême
contact_mobilites@grandangouleme.fr • 05 45 38 60 60
aides-subventions.grandangouleme.fr



Le prochain recensement de la population sur la commune aura lieu **du 18 janvier au 17 février 2024.**



Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet. **Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel. Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Les agents recenseurs chargés de la collecte sur la commune sont Emeline BAYARD et Magali SAUMON.



Présence Verte Charente C'est quoi ?

1-Le portage de repas

Nous vous proposons une cuisine équilibrée et savoureuse, avec des menus élaborés par une diététicienne. Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés.

Présence Verte Charente vous propose différentes formules :

Un choix à la carte parmi 4 entrées, 4 plats et garniture, 4 laitages et dessert ou simplement un choix entre 2 menus déjà établis.

2 formules pour le soir

Pour les régimes alimentaires, un choix entre 2 menus établis.

1 formule gourmande (gamme traiteur) : entrée, plat, dessert

Comment ça marche :

Nous identifions avec vous vos besoins : fréquence des repas, jours de consommation, nature des repas avec ou sans régime...

Vous êtes livrés par le / la même livreur (euse) qui connaît vos habitudes et favorise ainsi une relation de confiance et un temps d'échange.

2-Le bricolage et le jardinage

Interventions avec le matériel propre à la structure.

Nos salariés sont expérimentés et diplômés !

Exemple de travaux : tonte, taille de haie et arbustes, débroussaillage, désherbage...ponçage, peinture, carrelage sur petite surface, changement de robinet...

Nous contacter : Par téléphone, au 05 45 97 81 30 du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Par mail : contact@pv16.fr



Tout ce que vous devez savoir sur la carte d'identité nouveau format :

Depuis le 02 Août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte d'identité ou souhaitant faire renouveler sa carte d'identité arrivée à expiration, bénéficie de la nouvelle carte.



Le règlement européen adopté le 20 juin 2019, oblige les États membres à mettre en circulation des nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions du règlement au plus tard le 2 août 2021. Il prévoit que le renouvellement puisse se faire en 10 ans.

La durée choisie par la France est de 10 ans, que le titulaire de la carte d'identité soit un majeur ou un mineur.

Le fonctionnement d'une demande de nouvelle carte d'identité reste inchangé. Comme pour une demande de passeport, vous devez vous rendre dans une mairie habilitée pour déposer votre demande.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, réaliser auparavant une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS pour renseigner vos informations à tête reposée et gagner du temps lors de votre passage en mairie (la Mairie de Torsac n'étant pas équipée pour ce faire, vous pouvez

vous adresser à celles de Mouthiers ou de Soyaux, par exemple).

Vous devrez ensuite vous rendre en mairie pour finaliser le dépôt de votre demande et procéder au recueil de vos empreintes. La plupart des mairies exigent une prise de rendez-vous. A compter du dépôt de votre demande, le délai de délivrance est variable et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne (actuellement ce délai est bien plus important, à savoir 6 à 7 semaines en pratique).

Le dépôt d'une demande de nouvelle carte nationale d'identité reste un service public gratuit tout comme le renouvellement de votre carte à condition d'être en mesure de présenter l'ancienne en mairie.

En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte, vol) en vue de son renouvellement, vous serez soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25 €

La puce (hautement sécurisée qui contient les mentions apposées sur la carte ainsi que la photographie du titulaire et deux de ses empreintes digitales contenue dans ce titre) permet un passage aux frontières facilité au sein de l'Union Européenne (notamment dans le cadre du système « parafe »).

Cela permet d'améliorer la lutte contre l'usurpation d'identité et la fraude documentaire, en vérifiant la cohérence des données figurant sur le titre et celles figurant sur la puce.

En revanche, le composant électronique ne permettra aucune géolocalisation de la carte d'identité et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État.

MOBIUS : Nouveaux tarifs

Le 1er juin, la STGA a revu ses tarifs pour que le bus soit accessible à un plus large public et propose donc de nouvelles formules (voir encart à droite).

Exemple : le voyage « dépannage » (acheté au chauffeur) passe à 2€, le trajet standard est à 1€50. Chaque ticket vous permet de voyager pendant 1h sur le réseau.

Il est possible d'acheter vos billets sur le site de la Stga ou via l'application « maStgamobile » sur votre smartphone.

Mobius c'est aussi un service de locations de vélos

Pour plus de détails consultez le site <https://stga.fr>.

4 NOUVELLES OFFRES VOIENT LE JOUR :

- DE 6 ANS BUS GRATUIT La gratuité totale pour les - de 6 ans	ABONNEMENT ÉTUDIANTS & APPRENTIS 18/25 ANS Un abonnement spécifique pour les étudiants ou apprentis de 18 à 25 ans
65 ANS ET + NON IMPOSABLES BUS GRATUIT Un abonnement annuel gratuit pour les 65 ans + non imposables	NOUVEAUX CLIENTS DÉCOUVERTE 1 MOIS Une offre découverte d'un mois gratuit et sans engagement pour les anciens et nouveaux clients



Recensement

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre **16ème anniversaire**.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.



csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr

09 70 84 51 51

(numéro d'appel non surtaxé)

CSNJ de Poitiers

Quartier Aboville

BP 90647

86023 POITIERS Cedex

Comment se faire recenser pour le service national ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO », (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>).

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

Le recensement et la JDC pour les Français, âgés de 16 à 25 ans, résidant à l'étranger

Le recensement à l'étranger est organisé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Les Français qui sont établis avec leur famille à l'étranger, quel que soit leur lieu de naissance, sont soumis aux mêmes obligations que ceux vivant sur le territoire national. Ils doivent se rendre au consulat français le plus proche de chez eux.

Les Français âgés de moins de 25 ans, résidant à l'étranger, participent à la JDC organisée par le chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité, qui aura au préalable procédé à leur recensement.

Les sessions JDC à l'étranger sont aménagées en fonction des contraintes du pays de résidence.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement (Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, [service « RCO »](#)).

En règle générale, la journée dure 8h30.

Cependant et compte tenu des contraintes sanitaires liées au COVID-19, celle-ci peut être réduite à une durée de 3h30. L'horaire est mentionné sur votre ordre de convocation.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

En fin de journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

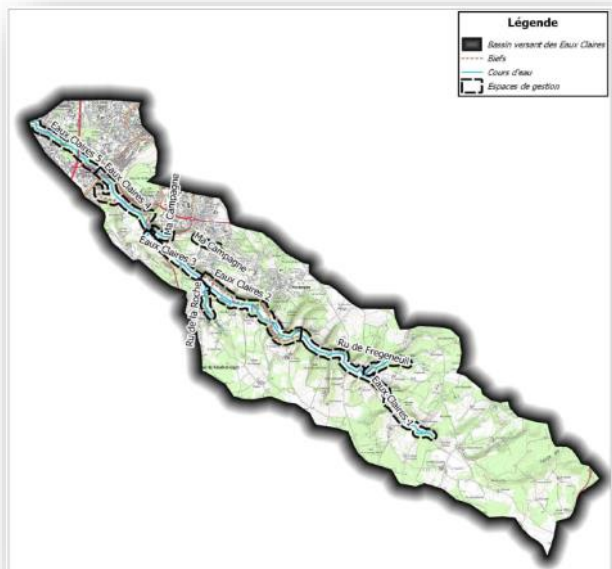


Etat des lieux et diagnostic du cours d'eau des Eaux Claires

Le syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA) a mené une étude sur différents cours d'eau du département dont celui des Eaux Claires. A l'issue de cette étude a été élaboré un document de travail établissant dans une première phase un état des lieux et un diagnostic du cours d'eau.

Nous vous présentons les éléments principaux de la conclusion de ce document, l'ensemble est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Gond-Pontouvre/PPG-2023-2032-bassins-du-Claix-Eaux-Claires-Echelle-Nouere-Touvre-et-leursaffluents-SyBRA>



Le ruisseau des Eaux Claires est un affluent de rive gauche de la Charente. Alimenté par 13 sources, son écoulement est permanent et son débit d'étiage relativement soutenu.

Il s'écoule sur 17 400m de sa source (secteur de La Prévalerie entre la commune de Torsac et de Dirac) et se jette dans la Charente au niveau de la commune de Saint Michel. Il comporte 4 609 m de bief en lien avec le cours principal et deux affluents principaux le ru de Frégeneuil et le ru de la Roche. Le cours d'eau traverse les communes suivantes : Torsac, Dirac, Puy-moyen, Voeuil et Giget, La Couronne et Saint-Michel.

Etat des lieux des Eaux Claires

Dans la partie amont du bassin versant (de la source à la RD674 dite route de Montmoreau), l'occupation agricole domine. Des travaux de déviation du cours d'eau, de rectification et de recalibrage du lit, associés à un ensemble de système de vannage permettant l'alimentation d'un grand linéaire de biefs, ont modifié le fonctionnement du cours d'eau et la continuité hydraulique et sédimentaire. Le cours principal est rectiligne, cloisonné et localement incisé (surtout à proximité des ouvrages). Toutefois, le cours présente localement quelques secteurs à bonnes fonctionnalités. La ripisylve (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) même si elle est majoritairement limitée à la berge, est continue et présente une bonne densité tout le long des ruisseaux.

En aval (de la RD 674 route de Montmoreau à la Charente), le bassin versant est beaucoup plus urbain. Le ruisseau a été canalisé et recalibré dans les années 70 pour passer d'un débit de débordement de 200-300 l/s à 7-8 m³/s. Le ruisseau a été profondément modifié. Toutefois, de plus forte puissance, il tend à retrouver une sinuosité et un équilibre fonctionnel global (ripisylve en pied de berge, capacité d'accueil intéressante, etc.) mais l'incision du lit a une incidence plus marquée sur les zones humides composés de surfaces importantes de boisements. La continuité écologique (aquatique et terrestre) est rompue par de grands axes de communication (route, voie ferrée, etc.). A noter que le rond-point de Girac est la principale rupture de la continuité piscicole mais ce secteur d'Angoulême présente le plus d'enjeux humains et économiques : Centre hospitalier d'Angoulême, bus à haut niveau de service (BHNS), réseau routier à forte influence, etc.

En amont, la **qualité physicochimique de l'eau** est bonne avec toutefois une concentration en nitrates modérée à élevée (pollution diffuse agricole). La qualité physicochimique du ruisseau des Eaux Claires à Saint-Michel (partie urbaine du bassin versant) se dégrade significativement. L'ammonium, les nitrites, et le phosphore sont les principaux paramètres déclassants. On a pu toutefois observer une amélioration significative de l'ammonium et des nitrites en 2008 et en 2015.



Cette pollution est principalement liée aux pressions urbaines et industrielles sur la partie aval des cours d'eau (Zone industrielle et commerciale d'Angoulême, et rejet de l'entreprise Rousselot). Le risque de pollution s'étend sur un linéaire d'au moins 1,7 km.

Le bassin versant des Eaux Claires présente de forts **enjeux écologiques liés à l'eau**, notamment son lit majeur dans la partie amont du bassin versant (Site Natura 2000 avec 4 espèces d'invertébrés, 1 espèce piscicole, 5 espèces de reptiles et amphibiens protégées). Malgré la présence de truite fario, il est à noter la disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le cours d'eau depuis 2007. La conservation de l'amont du bassin versant voire la restauration des linéaires dégradés est primordiale.

La dégradation de la continuité piscicole est le principal facteur de dégradation du peuplement écologique (notamment en aval). Le niveau de dégradation du lit mineur et des zones humides représente des facteurs secondaires.

L'usage de l'eau est essentiellement lié à l'activité agricole (prélèvement d'eaux superficielles, partie amont) et industrielle (partie aval). Les moulins, les plans d'eau et les ouvrages hydrauliques ne présentent plus d'usage particulier hormis celle d'agrément ou de pêche. Le territoire connaît très peu de problèmes d'inondation ou d'érosion menaçant des biens ou des infrastructures.

A noter que ce bassin versant présente des atouts à la restauration du milieu : l'hydrologie est peu perturbée et certains secteurs de bonne qualité globale morphologique et de bonne qualité d'eau, dispersés sur le territoire, pourront servir de réservoir biologique à la reconquête écologique du milieu aquatique. Diagnostic Etat actuel Facteurs de dégradation

	Etat actuel	Facteurs de dégradation
Bilan hydrologique	Alimentation par plusieurs sources pérennes Perte en partie naturelle des rus des coteaux Intensification des étiages peu significative : perte estimative de 2,9 à 8,4 l/s en période d'étiage soit 4,8 à 14 % du QMNA5 du ruisseau des Eaux Claires	Le changement climatique en priorité puis les prélèvements agricoles et industriels ainsi que les travaux de rectification du cours d'eau
Bilan hydro morphologique	18 % du linéaire de cours d'eau à bonnes fonctionnalités (amont RD 674) 51 % du linéaire fortement perturbé 8,5 % très fortement dégradée	Travaux de rectification et de recalibrage
Bilan ripisylve	4 % du linéaire de berges en bonne fonctionnalité 9,5 % de la ripisylve fortement perturbée (8 % berges nues)	Occupation du sol agricole et urbain Un entretien drastique
Bilan lit majeur	Dégradation qualifiée de modérée (34 % minimum de dégradation) Contrainte à l'espace de liberté du cours d'eau au niveau de la commune de Saint-Michel	Occupation du sol agricole et urbain Travaux de rectification et de recalibrage
Bilan continuité écologique	Accessibilité des espèces piscicoles très faible depuis la Charente Stockage de la quasi-totalité des sédiments principalement dans les biefs (faible continuité sédimentaire). Prise d'eau des biefs sur 35 % du linéaire des Eaux Claires	Ouvrages de franchissement routier Ouvrages de gestion hydraulique (sans alimentation de biefs) Ouvrages de gestion hydraulique avec déviation vers les biefs

Mémento services

MAIRIE DE TORSAC

1 Place Jules Richeux
16410 TORSAC

@ mairie@torsac.fr

☎ 05 45 24 54 20

Heures d'ouverture:

Lundi - Mercredi - Vendredi

14h00 - 17h30

Mardi - Jeudi

9h00 - 12h00

PERMANENCES DU MAIRE

Sur Rendez-vous

COMMUNAUTÉ d'AGGLO GRANDANGOULÈME

25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULÈME Cedex

☎ 05 45 38 60 60

INFOS DE LA COMMUNE

<https://torsac.fr>

L'AGENCE POSTALE de TORSAC

1 Place Jules Richeux
16410 TORSAC

☎ 05 45 24 53 52

Heures d'ouverture:

Lundi - mercredi - vendredi

14h00 - 17h

Mardi 9h00 - 12h00

Levée à 10h tous les matins

COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Céline DEVIGE

☎ 06 74 46 45 42

📧 Comité des fêtes de Torsac

@ cdf.torsac@gmail.com

TORSAC GYM TONIC

Présidente : Florine MAUDET

☎ 06 28 07 66 87

Chorale LES MULTICOLORES

Présidente : Francine OLEJNICZAK

☎ 06 29 60 13 40

LA DANZA

Présidente : Hélène HAMELIN

☎ 06 67 61 19 90

LE COIN LECTURE

Présidente : Jany MARTIN

☎ 05 45 24 09 96

TORSAC CLUB PONGISTE

Président : Jean-Luc SAUVAGE

☎ 07 82 71 24 72

APE (Amicale parents d'élèves)

Présidente : Stéphanie AROSKO

@ stephanie.arosko4@gmail.com

LE CLUB DES AMIS de TORSAC

Président : Eric BREARD

☎ 06 80 21 99 97

CENTRE CANIN

Président : François BESDOT

☎ 05 45 60 30 86 / 06 20 24 62 98

APVP TORSAC

Président : Thierry PERONNAUD

☎ 06 86 50 43 36 / 06 82 64 84 99

@ apvp.torsac@gmail.com

Charente Libre : M. Denis BIOJOUT

@ denis_biojout@yahoo.fr

☎ 07 85 38 86 09

Ecole / Garderie ☎ 05 45 24 50 50

Accueil de Loisirs ALSH (ALVEOLE)

@ alsh.dirac@grandangouleme.fr

607 route du stade - 16410 DIRAC ☎ 05 45 25 59 18

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

@ ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

@ laep.dignac@grandangouleme.fr

4 rue des écoles - 16410 DIGNAC ☎ 05 45 66 29 49

Maison Départementale des Solidarités de Soyaux

4 rue Maurice Ravel
16800 SOYAUX

☎ 05 16 09 51 10

Assistances sociales :
(sur rendez-vous)

DÉCHÈTERIE DE DIRAC

Le Boisseau, Rte de périgueux
16410 DIRAC

05 45 25 04 01

Été : 15 mars-14 octobre : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 18h
Samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Hiver : 15 octobre-14 mars : Du lundi au samedi de 9h à 12 h et de 14 h à 17h30

Conciliateur de justice

Contactez le Tribunal Judiciaire

05 45 37 11 62 ou 05 45 37 11 63

SARL Le TAXI DE TORSAC

Représenté par M. KADDHIMALAH

☎ 07.66.35.28.75

Depuis mai 2023

SEMEA ☎ 05 45 37 37 37

E.D.F ☎ 09 72 67 50 16

POMPIERS.....18

SAMU.....15

GENDARMERIE VILLEBOIS

☎ 05 45 64 90 01

Permanences :

Lundi 8h00 - 12h00

Mercredi 14h00 - 18h00

GENDARMERIE BLANZAC

☎ 05 45 64 00 23